

La hausse de la baisse salariale

Alain Dumas, enseignant en économie

Depuis quelques mois, le Gouvernement essaie de mettre ses employés dans l’embarras en laissant entendre que leurs demandes salariales sont exagérées. Pour ce faire, il évite les arguments rationnels (voir plus bas) et se sert des économistes qu’il a engagés pour claironner que nous serions en pleine crise des finances publiques, et que toutes hausses salariales *normales* conduiraient le Québec à la «faillite» ou feraient «du Québec la Grèce de l’Amérique du Nord».¹

Des offres exagérées...

Voyons un peu qui fait dans l’exagération. D’abord, toutes les études démontrent que les salariés du secteur public accusent un retard de salaires par rapport à leurs confrères du secteur privé. Le mythe des gras durs du public ne tient plus, même avec l’argument de la sécurité d’emploi en prime. Comme l’affirmait récemment l’éditorialiste Jean-Robert Sansfaçon (*Le Devoir*, janvier 2010), l’enjeu actuel n’est pas la sécurité d’emploi, mais plutôt le moyen de retenir et d’attirer les salariés compétents dans l’éducation et la santé. D’où la proposition de nos syndicats de hausser les salaires de 11,25 % sur trois ans, afin de combler le retard avec le secteur privé et du coup, de rendre plus attrayant le secteur public.

Deuxièmement, si nous jetons un regard sur les offres salariales du gouvernement, force est de constater qu’elles sont exagérées. Le tableau ci-contre montre que ces offres se traduisent par des baisses de salaire réel (hausse de salaires *moins* l’inflation). En effet, pour un salaire de 50 000\$ (base de calcul), elles se traduisent par une baisse de pouvoir d’achat de près de 3 000\$ sur 5 ans. Et si nous tenions compte du changement d’échelle salariale chaque année, les baisses de salaire *réel* seraient supérieures.

Le samedi 20 mars prochain, vous êtes invités à participer à une marche du Front commun du secteur public. Soyez-y! Cela pourrait changer la donne.

Tableau : Baisse du pouvoir d’achat des salariés de l’État (base de calcul : salaire de 50 000\$)

	Offres salariales	Inflation prévue ²	Baisses réelles	Variation du pouvoir d’achat
2010	0,50 %	1,7 %	- 1,2 %	- 592.89\$
2011	0,75 %	2,1 %	- 1,35 %	- 666.00\$
2012	1,00 %	2,5 %	- 1,5 %	- 738.92\$
2013	1,25 %	2,3 %	-1,1 %	- 544.06\$
2014	1,50 %	2,3 %	-0,8 %	- 396.83\$
Total	5 %	10,9 %	- 6 %	- 2938.70\$

¹ Ce commentaire est de Pierre Fortin, économiste signataire du dernier fascicule commandé par le Gouvernement du Québec, *Le Devoir*, 23 février 2010, page 4. Ce commentaire est démagogique puisque le Québec est un des états les moins endettés de la planète, y compris les États-Unis. D’ailleurs, si la Grèce est dans le «trouble», c’est que son gouvernement *conservateur* précédent a falsifié les chiffres sur sa situation financière et ce, avec l’aide de la triste célèbre banque spéculative américaine Goldman Sachs...

² Prévisions du Mouvement Desjardins, sauf pour l’année 2014 où nous avons repris la prévision de 2013.



Une autre participation à la Marche mondiale des femmes s'organise

EN 2010, ÇA VA MARCHER!

Claudette Carbonneau
Présidente de la CSN

En 2010, ça va marcher!, voilà le thème retenu cette année pour souligner le 8 mars, *Journée internationale des femmes*. Clin d'œil à la prochaine Marche mondiale des femmes qui se clôturera, au Québec, en octobre prochain, ce thème évoque l'importance de nous mobiliser pour la réalisation d'un projet social qui donne toute sa place aux femmes. Un projet égalitaire, solidaire et respectueux des valeurs choisies par la population.

Le débat sur le retour à l'équilibre budgétaire nous forcera à faire des choix cruciaux. Voulons-nous préserver nos services publics et nos programmes sociaux? La CSN opte pour leur maintien. Le gouvernement privilégie la voie des coupes budgétaires massives.

Puissants redistributeurs de la richesse, les services et les programmes que nous avons choisi de nous donner collectivement contribuent grandement à améliorer notre qualité de vie. Malgré une fiscalité plus importante au Québec, le coût global de la vie des ménages québécois était en 2003 systématiquement inférieur à celui des ménages canadiens et américains, et cela, grâce à un panier de services plus large. Pensons seulement aux services de santé, de garde à l'enfance ou au régime québécois de congés parentaux.

Le gouvernement semble avoir fait son lit. Pour lui, nous vivons au-dessus de nos moyens. Il n'y a qu'un seul grand remède à la sortie de crise : les compressions ! Sans véritable débat public, les libéraux nous proposent de diminuer le rôle de l'État. Ce sont eux pourtant qui se sont privés d'une marge de manœuvre considérable ces dernières années en baissant notamment nos impôts et ils veulent maintenant sabrer les programmes sociaux et les services publics!

Pour mieux nous faire accepter des coupes de 900 millions de dollars par année, le ministre des Finances a mis sur pied un comité d'économistes chargé de le conseiller. Ceux-ci développent une analyse alarmiste selon laquelle « le Québec est dans le rouge » en raison d'une population vieillissante qui coûte de plus en plus cher.

Nos orientations et nos choix de société sont mis en cause alors qu'on tente de nous convaincre qu'un virage est inévitable, que le désengagement de l'État constitue une nécessité, que la tarification ou la privatisation de certains services publics s'imposent.

Et comme si ce n'était pas suffisant, on tente de conditionner la population québécoise pour s'assurer que les travailleuses et les travailleurs du secteur public seront « raisonnables » et accepteront, une fois de plus, d'être celles et ceux qui feront les frais de la crise budgétaire. Tout cela, dans un contexte où la corruption et le manque d'éthique prospèrent.

Des solutions respectueuses de nos valeurs

Dans cette conjoncture, il importe de comprendre que la CSN, le mouvement syndical, le mouvement communautaire et celui des femmes ont déjà suggéré des solutions concrètes, socialement et

économiquement responsables, permettant de sortir le Québec des difficultés qu'il rencontre. Pensons à une refonte fiscale axée sur une meilleure progressivité des taux d'imposition, à l'introduction d'une taxe sur les produits de luxe et à des écotaxes, à une révision de la fiscalité des entreprises, à un meilleur encadrement des compagnies minières, à une révision du calendrier de retour à l'équilibre budgétaire comme le font, entre autres, le Canada et l'Ontario, à la lutte contre l'évitement et l'évasion fiscale, etc.

Toutes ces solutions et bien d'autres devront être discutées dans un débat public ouvert et transparent en vue de l'adoption d'un nouveau pacte social respectueux de nos valeurs et assurant le maintien des services et des programmes sociaux, tout en permettant d'atteindre un nécessaire équilibre dans la répartition de la richesse. D'ailleurs, ne s'agit-il pas là d'une des fonctions essentielles de l'État dans une société démocratique?

Des enjeux spécifiques pour les femmes

À n'en pas douter, les femmes et les travailleuses au Québec sont très directement concernées par le maintien des services et des programmes sociaux.

D'abord, par la nature de leurs emplois. Ce sont des femmes qui dispensent, encore aujourd'hui, de façon très majoritaire les services sociaux, de santé et d'éducation. Ce sont encore elles qui assument, très largement, les responsabilités familiales et sociales à l'égard de leurs proches, et de ce fait qui sont les plus grandes utilisatrices de ces services.

Finalement, n'oublions pas que si les femmes ont pu prendre une part active dans notre société, c'est grâce, entre autres, à une autonomie économique rendue possible par plusieurs programmes sociaux. Pensons au réseau de services de garde ou à l'assurance parentale qui ont permis à nombre de femmes d'accéder au marché du travail et de conserver leur emploi.

Bref, en raison des enjeux actuels, nous devons poursuivre notre mobilisation afin de maintenir nos acquis et de continuer de « marcher » vers une société plus juste et plus égalitaire.

Brève de comptoir

Une collègue du cégep Édouard-Montpetit me confiait récemment que la direction de son collège dispose d'un budget de deux cents dollars (200\$) pour souligner les 25 ans de service ainsi que la retraite de chacun des membres du personnel du cégep.

Comment les enseignantes et les enseignants
sont-ils perçus par la population du Québec?

Bonne nouvelle! Ce n'est pas parce que les divers gouvernements du Québec depuis 1982 nous ont allègrement discrédités que les enseignantes et les enseignants ont une mauvaise réputation auprès de la population du Québec. Regardez où nous sommes et sont les politiciens. Ça fait quand même plaisir.

*Yves Cardinal, enseignant
Techniques administratives*

SONDAGE LÉGER MARKETING

FAITES-VOUS CONFIANCE OU NON AUX ... ?

	% Confiance
1. Pompiers	97 %
2. Infirmières	96 %
3. Médecins	91 %
4. Fermiers	90 %
5. Enseignants	86 %
6. Facteurs	85 %
7. Notaires	78 %
8. Électriciens	76 %
9. Artistes	73 %
10. Policiers	72 %
11. Ingénieurs	71 %
12. Plombiers	66 %
13. Juges	65 %
14. Chauffeurs de taxi	63 %
15. Sondeurs	60 %

16. Journalistes	44 %
17. Banquiers	40 %
18. Prêtres	40 %
19. Économistes	37 %
20. Avocats	29 %
21. Entrepreneurs en construction	29 %
22. Gens d'affaires	29 %
23. Agents d'immeuble	28 %
24. Vendeurs d'autos neuves	26 %
25. Conseillers financiers	26 %
26. Hauts fonctionnaires	22 %
27. Syndicalistes	22 %
28. Publicitaires	19 %
29. Politiciens	8 %
30. Vendeurs d'autos usagées	6 %

Sondage 1 500 répondants, janvier 2010, +/- 2,8%.

Une tâche trop lourde?

Louis Normand, président

Depuis quelque temps, plusieurs enseignantes et enseignants sont passés au bureau du syndicat pour tenter de se faire expliquer pourquoi leur C.I. augmentait. Je vous suggère donc, aujourd'hui, la lecture d'une chronique déjà parue dans un autre *Point d'ordre*.

Nous avons vu dans une chronique précédente, que même si la C.I./session = 40 et que la C.I./année = 80, le Collège dispose d'une marge de manœuvre. Toutefois, n'oubliez jamais que votre salaire, votre statut, votre ancienneté sont calculés sur la base de 80 unités.

Normalement, la tâche doit être équitablement répartie entre les sessions, à moins que « l'enseignement l'exige » (art. 8-6.01B). À moins d'entente entre le Collège et le Syndicat, un

enseignant ne peut assumer plus de 55 unités de C.I. au cours d'une même session.

De plus, le Collège ne peut attribuer une tâche à un enseignant qui aurait effet de lui faire dépasser 88 unités sans son accord préalable.

Il faut donc éviter les dépassements de C.I. pour deux bonnes raisons. Premièrement, la rémunération supplémentaire ne s'applique qu'à la partie excédentaire des 88 unités et est transformée en taux horaire, ce qui fait que vous travaillerez beaucoup plus pour être payé très peu. Deuxièmement, et surtout, cette pratique prive les profs précaires de charges d'enseignement qui leur permettraient d'améliorer leur sort.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter votre syndicat.

